

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance du mercredi 29 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Qui ont pris part au vote : 11

Date de la convocation : 16/04/2026

Date d'affichage : 04/05/2026

N° Délibération : 26/04/2026

Présents : Mmes, Ophélie COUZEREAU, Magali DUPREZ, Karine JEANNOT MALASSIS, Déborah MILLET ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE (arrivée à 20h15), Francis JULLIEN, Marino PEGORARO, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents : Mme Chrystèle CATEL représentée par M. Frédéric BÉRULLIER

Sous la présidence de Monsieur Vincent RETOURNÉ, Maire.

Secrétaire de séance : M. Marino PEGORARO est nommé secrétaire de séance.

DEL 26/04/2026 Subventions aux associations 2026 :

M. le Maire présente la liste des associations bénéficiant de subventions de la commune :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide d'attribuer les subventions de la façon suivante :

CODE IMPUTATION	DESTINATAIRE DE LA SUBVENTION	MONTANT
657362	CCAS	1 000 €
Total subvention versée au CCAS		1 000 €
65748	A.C.P.G. C.A.T.M MOREUIL-MORISEL	80 €
65748	ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MORISEL	580 €
65748	COMITÉ DES FÊTES DE MORISEL	2500 €
65748	SOMEA	30 €
65748	LE SOUVENIR FRANCAIS	50 €
65748	USEP DE MORISEL	1 000 €
65748	CHÉ CAOUINS de Morisel	500 €
65748	ESPOIR CYCLISTE	300 €
Total Subventions aux associations		5 040 €

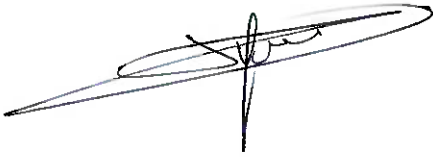
Ces subventions seront potentiellement versées sous réserve d'avoir reçus les dossiers de demande de subventions ainsi que l'état des comptes au délai imposé qui était au 28 février pour les demandes 2026.

Un courrier de demande de subvention provenant de l'association du petit Homme de Jumel est lu par M. le Maire. N'ayant pas d'information précisant si des habitants de la commune en sont bénéficiaires, celle-ci est refusée et un courrier sera fait en ce sens.

Un courrier de demande de subvention provenant de l'association Avre de mots de Moreuil est lu par M. le Maire. Ne concernant que les enfants scolarisés au collège, celle-ci est refusée et un courrier sera fait en ce sens.

Le secrétaire de séance
Marino PEGORARO

Le Maire
Vincent RETOURNÉ



- Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
- Pour extrait conforme, Morisel, le 30 avril 2026.
- Transmis au représentant de l'État et publié le : 04 mai 2026.